

Édito

Salaires : l'urgence ! En grève le mardi 29 septembre

Le SNES-FSU et la FSU ne cessent depuis plusieurs années de revendiquer la hausse des rémunérations pour nos métiers : actions dans les instances pour améliorer les carrières, appels à la grève, organisation du refus du « travailler plus pour s'épuiser plus » via des dispositifs anti statutaires comme le pacte ou l'augmentation des heures supplémentaires imposées.

Nos interventions médiatiques et nos mobilisations ont permis que plus personne ne conteste le décrochage salarial de nos professions et le sort indigne réservé aux AESH. Tous les candidats déclarés à la présidentielle promettent des augmentations de salaires ; croquignolesque quand certains font partie de la majorité ayant gouverné le pays depuis 10 ans, période dans laquelle nos professions ont décroché comme jamais ! Cette situation est une réalité pour une majorité d'agent-es public-ques du fait du dévissage du pouvoir d'achat du point d'indice. L'intersyndicale de la Fonction publique appelle, depuis avant les vacances d'été, à une journée de grève le mardi 29 septembre pour exiger l'augmentation des salaires et l'amélioration des carrières.

Pour tenter de faire diversion, le ministère de l'EN a précipité la publication d'une note de la Depp qui sonne comme une provocation face à la réalité de nos rémunérations. Rappelons un peu les faits : **les enseignant-es français-es font partie des moins bien payé-es de l'OCDE. I-elles sont aussi largement moins bien rémunéré-es que les autres cadres A de la Fonction publique française.** Le point d'indice n'a été que très peu revalorisé ces dernières années, il est de nouveau gelé depuis 2024. Depuis 2010, le point d'indice n'a connu que quatre minimales revalorisations (+ 0,5 % en 2010, + 0,6 % en 2016, + 0,6 % en 2017, + 3,5 % en 2022 et + 1,5 % en 2023 soit +6,8% sur la période) alors que, entre 2010 et 2025, l'inflation atteint plus de 28% et que l'inflation sur un an, en août 2026, s'établit à 2,4%. **Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2020, un-e stagiaire au 1er échelon toucherait 238€ net en plus par mois, un-e certifié-e, CPE ou Psy-EN au dernier échelon de la hors classe 504€ !**

Dans ce contexte, le SNES-FSU a obtenu en 2023 le doublement des indemnités (ISOE, ISP des documentalistes et indemnité forfaitaire des CPE), et l'ajout sur toutes les grilles de 5 points d'indice, qui ont bénéficié à toutes et tous sans contreparties, ce dont la Depp se saisit pour afficher une hausse de nos rémunérations ; dont acte mais cela reste très insuffisant ! Attention aussi, le passage de 1 à 2 HSA imposables et l'irruption du pacte, bien que largement rejeté, influent largement sur la moyenne calculée par la Depp, qui traduit aussi le vieillissement des corps enseignants du fait des reports des départs en retraite.

Nos carrières sont aussi trop peu attractives et connaissent des blocages inacceptables. Elles sont par exemple bloquées en fin de hors classe, le débouché vers la classe exceptionnelle étant trop étroit (entre 7,5 et 13,5 % pour les corps du 2nd degré contre 29% pour les professeur-es des écoles). Or, finir sa carrière à la hors-classe, c'est 590€/mois en moins sur le salaire de fin de carrière par rapport à la classe exceptionnelle et 350€/mois en moins sur la pension de retraite ensuite. La classe exceptionnelle pour toutes et tous est une nécessité !

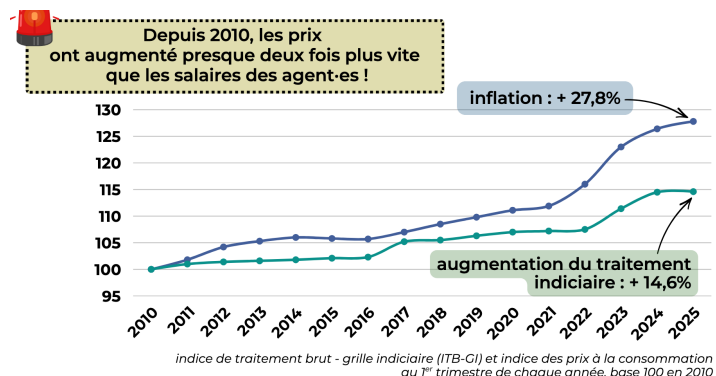
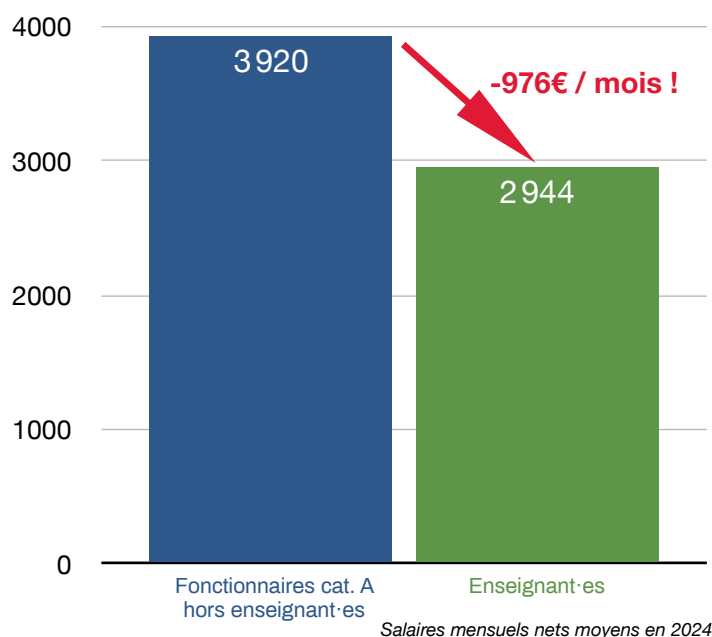
Pour nos salaires, toutes et tous en grève mardi 29 septembre !

**Combien vous rapporteraient les revendications du SNES-FSU ?
Faites le calcul avec le simulateur du SNES-FSU en scannant le QR code.**

Nos revendications sont finançables par des choix budgétaires en faveur d'un partage plus juste des richesses. Le SNES-FSU avait chiffré la promesse d'augmentation de 10% d'Emmanuel Macron en 2022 : 3,6 milliards à comparer aux 211 milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises en 2023 ! Alors, pour nos salaires et nos carrières, toutes et tous en grève le 29 septembre, à l'appel de toutes les organisations syndicales de la Fonction publique.



ENSEIGNANT·ES SOUS PAYÉE·ES, ASSEZ !



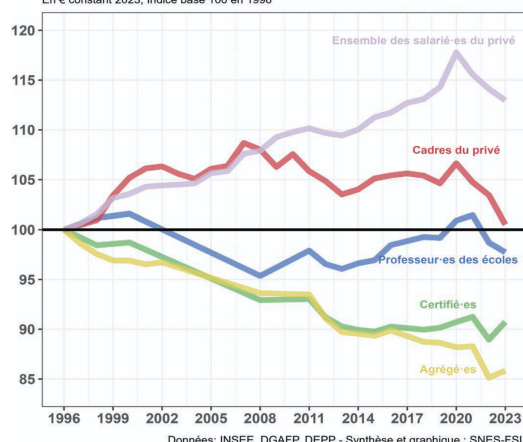
CARRIÈRES ET SALAIRES : L'EFFONDREMENT

- ☑ Stagiaires recruté·es seulement 4% au dessus du SMIC
- ☑ Débuts de carrières qui font du sur place : il faut 15 ans pour gagner 400€ de plus
- ☑ Fin de carrières bloquées en hors classe pour la majorité des collègues, à moins de 2,6 fois le SMIC contre 4 fois le SMIC à la fin des années 80.
- ☑ Point d'indice gelé !
- ☑ Recul de l'âge de la retraite : travailler plus pour moins de retraite avec l'allongement de la durée de cotisation

LE SNES-FSU EXIGE

- * Recrutements à 2 fois le SMIC
- * Indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, augmentation immédiate de 20% et ajouts de 40 points pour toutes et tous
- * Déroulé de carrière unique, fusion de la classe normale et de la hors classe, accès généralisé à la classe exceptionnelle
- * Statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH
- * Plan de titularisation des contractuel·les
- * Grille de rémunération nationale pour les AED
- * Aménagement des fins de carrières, retraite à 60 ans après 37,5 années de cotisations

Evolution du salaire mensuel net moyen des enseignant-es par rapport aux cadres et aux salarié-es du privé (1996-2023)
En € constant 2023, Indice base 100 en 1996



SE MOBILISER POUR LES SALAIRES TOUTES ET TOUS EN GRÈVE MARDI 29 SEPTEMBRE